

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale**

POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -
EDUCATION POPULAIRE - EGALITE DES CHANCES

**Décision n° BR 35 10 00024 00
Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2010 du préfet de la région Bretagne, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, portant délégation de signature au titre de l'Agence du Service Civique au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué adjoint ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 25 novembre 2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1

L'association « Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine », dont le siège social est situé 5 rue Jacques Prado, BP 30123 35601 REDON (N°SIRET : 775 604 473 00055) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Intitulé de la mission
Culture et Loisirs	4	Accompagnement de groupes de jeunes de 16 à 25 ans dans l'organisation d'événements culturels par la pratique des arts de rue et du cirque en : - Favorisant le lien entre les jeunes circassiens et les collectifs de jeunes accompagnés par l'animateur jeunesse. - Favorisant l'expression des jeunes du pays de Redon par l'organisation d'un événementiel culturel.

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Fait à Rennes, le **24 DEC. 2010**

Pour le Préfet de Région
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Délégué Territorial Adjoint

Le Directeur régional adjoint de la jeunesse,
des Sports et de la cohésion sociale

Jean-Luc PRIGENT

Christian CARADEC

Annexe : Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
01/2011							1	1
09/2011							1	1
09/2012							1	1
Durée cumulée des contrats en mois							36	36